



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 04 novembre 2021

n° 150-21 C

Objet : RS - Adoption du référentiel M.57 à compter du 1er janvier 2022

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 49

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Farid Rezzak - Walter Sartori
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Jimmy Bâabâa à Claudine Bonilla - de Marie Bénévisse à Aurélie Le Meur - de Daniel Bouchet à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerinch à Corinne Charles - de Martine Lambert à Alain Thieffinat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Raphaële Mouric à Christian Berthomier - de Micheline Myard-Dalmats à Alain Caraco - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Pierretton à Cécile Trahand - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Corine Wolff à Michel Dyen

conseillers excusés : 12

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Philippe Ferrari - James Hallay - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 04 novembre 2021

délibération n° 150-21 C

objet **RS - Adoption du référentiel M.57 à compter du 1er janvier 2022**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, indique que la totalité des collectivités territoriales et leurs établissements publics devront avoir opéré une migration de leurs budgets gérés en nomenclature M.14 vers la nomenclature M.57 au plus tard au 1^{er} janvier 2024, afin d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités.

Pour rappel, Grand Chambéry gère à ce jour cinq budgets :

- budget général (également appelé budget principal), géré en nomenclature M.14,
- budget de l'eau potable, géré en nomenclature M.49,
- budget de l'assainissement, géré en nomenclature M.49,
- budget transport, géré en nomenclature M.43,
- budget ordures ménagères des Bauges, géré en nomenclature M.4.

Ainsi, seul le budget général de Grand Chambéry est concerné par ce changement de nomenclature.

Après discussion avec les services de la trésorerie, de la direction des systèmes d'information et du prestataire GFI qui fournit le logiciel Astre GF qu'utilise Grand Chambéry pour la passation de l'ensemble de ses écritures comptables, il est opportun de travailler de manière anticipée et d'adopter dès le 1^{er} janvier 2022 le référentiel M.57.

2022 sera également la première année de mise en œuvre du Projet d'agglomération actualisé, ce qui permettra une continuité de nomenclature dans le suivi comptable et financier du projet mis en œuvre.

Le comptable public a émis un avis favorable à ce changement.

Il est donc proposé d'adopter le référentiel M.57 à compter du 1^{er} janvier 2022 pour le budget général de Grand Chambéry,

Vu l'avis du responsable du service de gestion comptable de Grand Chambéry du 15 juin 2021,

Vu l'avis de la commission des finances du mardi 26 octobre 2021,

Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 relatif au référentiel M.57,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : adopte le référentiel M.57 pour le budget général (également appelé budget principal) de Grand Chambéry à compter du 1^{er} janvier 2022,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 150-21 C

Objet de l'acte : RS - Adoption du référentiel M.57 à compter du 1er janvier 2022

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres
délibérations ou décisions

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) : Avis du trésorier

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H25635H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25635H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au